

# Description des ouvrages du domaine de l'eau

**Thème :**

RÉFÉRENTIELS

**Version :**

1.0beta1



Version 1.0	
07/02/14	Rédaction d'une première version du dictionnaire de données « Description des ouvrages du domaine de l'eau », découlant d'une analyse transversale de dictionnaires existants et faisant référence à un type d'ouvrage

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	Description des ouvrages du domaine de l'eau
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet	Ouvrages d'assainissement ; ouvrages faisant obstacle à l'écoulement ; Ouvrages de prélèvement d'eau ; Ouvrages d'alimentation en eau potable
Description	Recueil des définitions correspondant aux différents types d'ouvrages du domaine de l'eau
Editeur	ONEMA
Contributeur	Sandre
Date / Création	- 2014-02-07
Date / Modification	-
Date / Validation	-
Type	Text
Format	Open Document
Identifiant	Urn:sandre:dictionnaire:::ORG::1.0
Langue	fra
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© Sandre
Version	1.0beta1

# I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

## I.1. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux. L'organisation du Système d'Information sur l'Eau est mise en place depuis 1992.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs) ; il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé. Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009. Ce décret est complété par un arrêté interministériel publié au JO du 24 août 2010.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

## I.2. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

### I.2.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

### I.2.2. Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence)

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

### **I.2.3.Les formats d'échange informatiques**

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

### **I.2.4.Les scénarios d'échanges**

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

### **I.2.5.Les services d'échanges**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le Sandre est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

### **I.2.6.Organisation du Sandre**

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des partenaires du SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs.

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau  
15 rue Edouard Chamberland  
87065 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

## I.3. Notations dans le document

### I.3.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

### I.3.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

**Le document actuel est la version 1.0beta1 et constitue un document Provisoire.**

## II. INTRODUCTION

Le thème **Référentiels** a été traité par le Sandre avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	
<b>Dictionnaire de données par sous thème</b>	<b>Acteurs implémentant un système sur le thème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Dictionnaire de données Paramètres</li> <li>× Dictionnaire de données sur les interlocuteurs dans le domaine de l'eau</li> <li>× Dictionnaire de données Masses d'eau</li> <li>× <b>Dictionnaire de données Description des ouvrages du domaine de l'eau</b></li> <li>× ...</li> </ul>
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Format d'échange XML des ouvrages du domaine de l'eau</li> </ul>

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

### Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_org	<a href="http://xml.sandre.eaufrance.fr/org/1">http://xml.sandre.eaufrance.fr/org/1</a>	Description des ouvrages
cct	<a href="http://xml.sandre.eaufrance.fr/Composants/4">http://xml.sandre.eaufrance.fr/Composants/4</a>	Types de données



## III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

### III.1.Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- éventuellement sa représentation cartographique

### III.2.Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités.

Chaque attribut est décrit par :

un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur impérative ou maximale de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,

- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

### **III.2.1. Identifiant de l'attribut**

Le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut, ainsi que l'adresse URI de l'espace de nommage dans lequel l'élément XML a été défini ont valeur d'identifiant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa\_par:CdUniteReference>.

### **III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut**

Chaque entité et attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le Sandre, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML Sandre, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa\_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

Désormais, le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut a valeur d'identifiant.

### **III.2.3. Nature de l'attribut**

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique si l'attribut est identifiant (clef primaire) de l'objet auquel il est rattaché.

### **III.2.4. Formats de données des attributs**

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TextType
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	TextType+ [Longueur]
Date	Date	DateType
Date-Heure	Date-Heure	DateTimeType
Heure	Heure	TimeType
Numérique	Numérique	NumericType
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	BinaryObjectType
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>● « true » ou « 1 »</li> <li>● « false » ou « 0 »</li> </ul>	IndicatorType

Le format « **Caractère limité** » indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format « **Texte** » qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format « **numérique** » concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format « **logique** » est un format qui n'autorise que deux valeurs « true » (*Vrai*) ou « false » (*Faux*).

Sauf indication contraire, les attributs au format « **date** » portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format « **heure** » contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes, alors que le format « **Date-Heure** » portent sur l'ensemble de ces composantes temporelles (jour, mois, année, heure, minute, seconde) .

Les attributs au format « **binaire** » correspondent à des objets graphiques tels que des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

### III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles), chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition.

Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

### III.2.6. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

### III.2.7. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant ait comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est l'euro. Elles doivent donc être arrondies à l'euro près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

### **III.2.7.a Type de précision absolue**

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

### **III.2.7.b Caractère de la précision absolue**

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## **III.2.8.Précision relative**

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le Sandre ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

### **III.2.8.a Type de précision relative**

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

### **III.2.8.b Caractère de la précision relative**

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

### III.2.9. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

**Par défaut, les longueurs sont maximales.**

### III.2.10. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

**Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.**

### III.2.11. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

**Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.**

### III.2.12. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

**Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.**

### III.2.13. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

**Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.**

### III.2.14. Valeurs négatives

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

**Par défaut, elles sont à non.**

### **III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs**

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.**

### **III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs**

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.**

### **III.2.17. Pas de progression**

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

**Aucun pas de progression n'est défini par défaut.**

### **III.2.18. Unité de mesure**

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

### **III.2.19. Expression régulière**

La caractéristique *expression régulière* est utilisée lorsque les données se rapportant à un attribut doivent répondre à un modèle de chaînes de caractères.

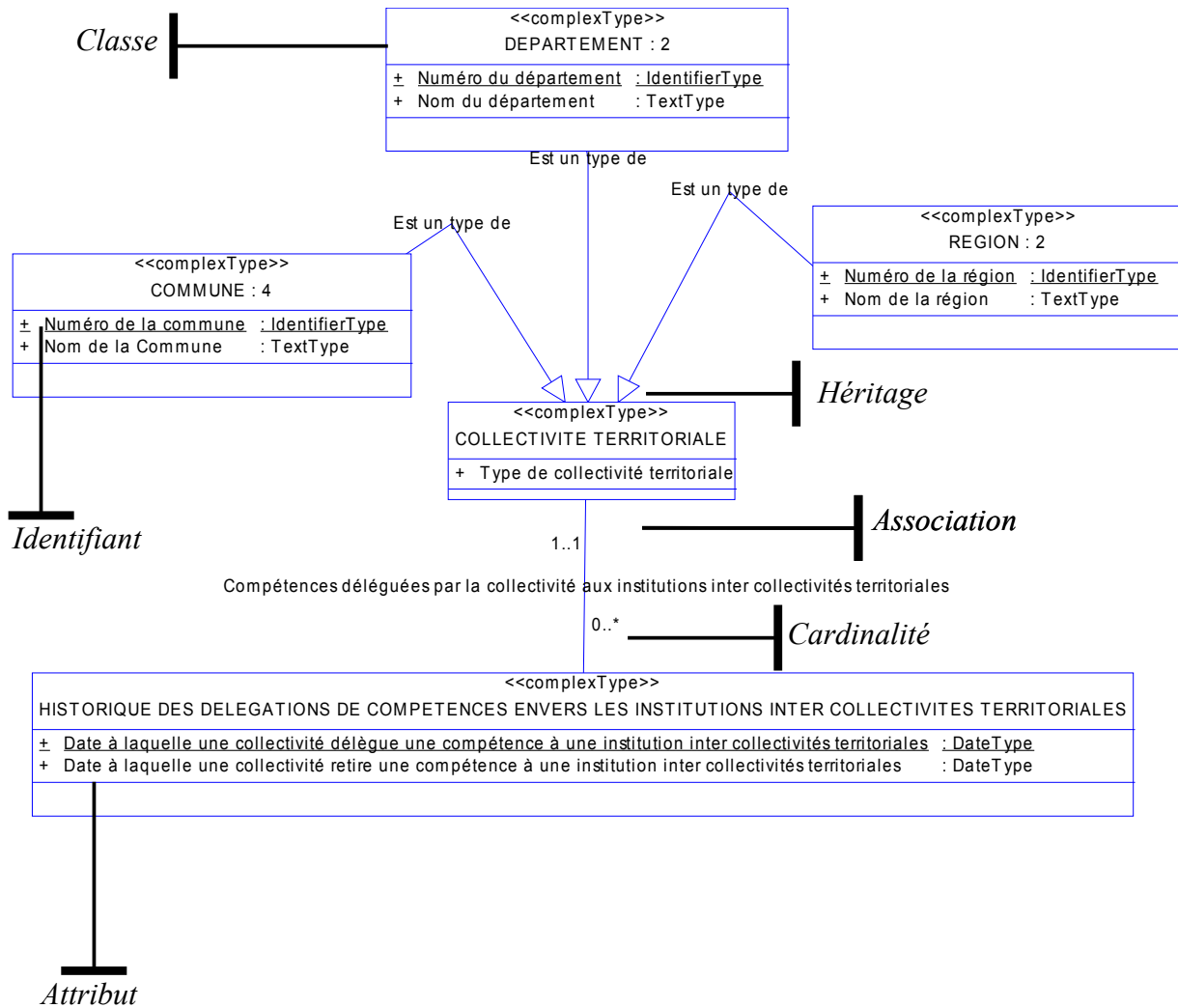
La syntaxe employée pour exprimer les expressions régulières correspond à celle définie dans le cadre des spécifications XML Schema rédigées par le consortium « W3C », au niveau de la facette « pattern ».

Par, exemple, l'expression régulière suivante «`((([0-8][0-9AB])|(9[0-8AB]))[0-9]{3})`» est la règle de formatage de données que tout code INSEE de commune française est censé respecter.

### III.3. Formalisme des modèles orientés objets

Le dictionnaire de données décrit le modèle orienté objet selon un formalisme UML.

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le cadre de la modélisation UML :





Les principales notions de bases utilisées en UML sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur la Modélisation Orientée Objet pour un approfondissement de ces notions.

● **Modèle orienté objet**

Le modèle orienté objet (MOO), également appelé diagramme de classes rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MOO représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier , indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle objet contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans une base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'un système d'information.

● **Classe**

Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

*Dans le modèle objet, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.*

● **Attribut**

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

*Dans le modèle objet, l'attribut est indiqué dans la case Classe . De plus, il est précisé les informations suivantes :*

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<i><u>Nom de l'attribut</u></i>	<i>&lt;pi&gt; pour primary Identifier</i>

*La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :*

Format Caractère limité	<i>TextType+ [Longueur]</i>
Format texte (caractère illimité)	<i>TextType</i>
Numérique	<i>NumericType</i>
Logique	<i>IndicatorType</i>
Date	<i>DateType</i>
Heure	<i>TimeType</i>
Date-Heure	<i>DateTimeType</i>
Objet graphique (binaire)	<i>BinaryObjectType</i>

● **Association**

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classe qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

*Dans le modèle objet, chaque association est représentée par un lien mentionnant son nom et les cardinalités pour chaque classe.*

Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les classes qui composent la relation.

● **Cardinalité et clef primaire étrangère**

Le diagramme de classe UML ne permet pas de mentionner des clefs primaires étrangères (clef primaire provenant d'une classe associée). Par conséquent, lorsque le symbole graphique « # » est affiché à côté d'une cardinalité d'une association, cela signifie que la clef primaire de la classe associé participe en tant que clef primaire étrangère à l'autre classe de l'association.

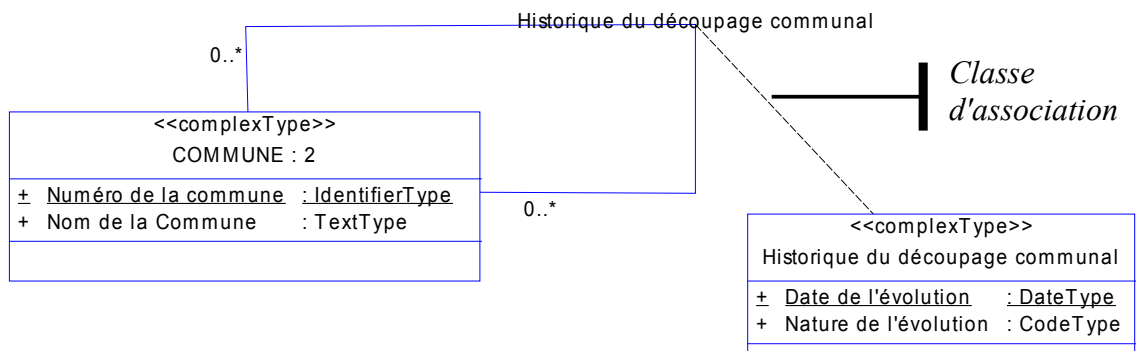
*Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes se traduit par le couple de cardinalités (1,\*).*

● **Classe d'association**

Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes :

- si l'association est porteuse d'attributs,
- si l'association se matérialise par un objet concret dans le monde réel,
- si l'association est de multiplicité \* de part et d'autre de l'association (cf schéma ci-dessous)

Elle est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.



● **Identifiant**

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.*

L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un attribut et composé lorsqu'il est basé sur plusieurs.

- **Héritage**

Relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. Par exemple, une commune hérite du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

*Dans le modèle objet, l'héritage est représenté par une flèche . La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que le trait simple précise l'entité..*

### III.4.Représentation cartographique d'une entité

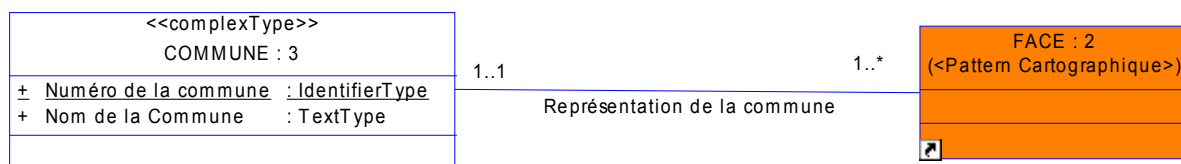
Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le Sandre indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du Sandre. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par.



## IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du © Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,...

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre [sandre.eaufrance.fr](http://sandre.eaufrance.fr) .

## V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

### V.1. FONCTION D'UN OUVRAGE

➤ **Nom de balise XML** : <sa\_org:FctOuvrage>

➤ **Définition** :

La fonction d'un ouvrage désigne l'activité principale ou la finalité pour laquelle l'ouvrage a été construit ou mis en place.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités)** :

- Code la fonction d'un ouvrage (1,1)
- Définition de la fonction d'un ouvrage (0,1)
- Libellé de la fonction d'un ouvrage (0,1)
- Mnémonique de la fonction d'un ouvrage (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités)** :

- OUVRAGE / Fonction d'un ouvrage (0,n) [V.4]

### V.2. INSTALLATION AEP

➤ **Nom de balise XML** : <sa\_org:InstallationAEP>

➤ **Définition** :

Il existe:

- des installations principales (Captage, mélange de captage, station de traitement production, unité de distribution). Les installations principales sont caractérisées par un point de surveillance principal PSP et des points de surveillance secondaires.

- des installations dites secondaires (stockages, installations remarquables), attachées à des installations principales. Une installation secondaire est caractérisée par un point de surveillance secondaire de l'installation principale.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code national de l'installation AEP (1,1)
  - Libellé de l'installation AEP (1,1)
  - Type d'installation AEP (1,1)
  - Usage direct (1,1)
  
- **Cette entité hérite de :**
  - INSTALLATION AEP

### V.3. OBSTACLE A L'ECOULEMENT

- **Nom de balise XML :** <sa\_org:ObstEcou>
- **Définition :**

Un obstacle à l'écoulement est un ouvrage lié à l'eau qui est à l'origine d'une modification de l'écoulement des eaux de surface (dans les talwegs, lits mineurs et majeurs de cours d'eau et zones de submersion marine). Seuls les obstacles artificiels (provenant de l'activité humaine) sont pris en compte.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Dénivelé maximal de l'ouvrage (0,1)
  
- **Cette entité hérite de :**
  - OBSTACLE A L'ECOULEMENT

### V.4. OUVRAGE

- **Nom de balise XML :** <sa\_org:Ouvrage>
- **Définition :**

Les ouvrages liés à l'eau regroupent toutes les installations ayant une influence directe ou indirecte sur l'eau.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code de l'ouvrage (1,1)
  - Statut de validation d'un ouvrage (1,1)
  - Type d'ouvrage (1,1)
  - Commentaires sur l'ouvrage (0,1)
  - Nom de l'ouvrage (0,1)
  - Système altimétrique de référence (0,1)
  
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - FONCTION D'UN OUVRAGE / Fonction d'un ouvrage (0,n) [V.1]
  
- **Cette entité est héritée par :**
  - SYSTEME DE COLLECTE
  - OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
  - OUVRAGE DE DEPOLLUTION
  - INSTALLATION AEP
  - OUVRAGE DE PRELEVEMENT
  - OBSTACLE A L'ECOULEMENT

## V.5. OUVRAGE DE DEPOLLUTION

- **Nom de balise XML :** <sa\_org:OuvrageDepollution>
- **Définition :**

Un ouvrage de dépollution est un ouvrage qui vise à réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées (=station d'épuration) et les unités de traitement des sous-produits.

L'ouvrage de dépollution demeure la même (même identifiant) quelle que soit l'importance et la nature des travaux qui y sont effectués (changement de capacité, reconstruction,...). Il n'y aura pas de changement de station que s'il y a un déplacement de la station ou un changement de la nature du maître d'ouvrage.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution est respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de l'ouvrage de dépollution (1,1)
- Type d'ouvrage de dépollution (1,1)
- Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Date de mise à jour des données du système (0,1)
- Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Existence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire (0,1)
- Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Nom de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution (0,1)
- Validation du dispositif d'autosurveillance (0,1)

➤ **Cette entité hérite de :**

- OUVRAGE DE DEPOLLUTION

## V.6. OUVRAGE DE PRELEVEMENT

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_org:OuvragePrel>

➤ **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.

Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.

Un ouvrage de prélèvement est connecté à une seule ressource en eau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement géographiquement individualisés, lorsque ces derniers sont connus et bien identifiés. Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique entre la ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé de manière à obtenir au mieux le volume global prélevé sur la ressource.

Il PEUT être composé de plusieurs points de prélèvement dès lors qu'il existe autant de dispositifs techniques de captage d'eau connectés à la même ressource à des endroits différents, les eaux captées au niveau de ces points étant généralement mélangées en amont ou en aval du ou des dispositifs de comptage (compteurs d'eau), contribuant à l'obtention du volume global prélevé sur la ressource, ceci à l'échelle de l'ouvrage de prélèvement. Les eaux captées par chacun de ces points proviennent obligatoirement de la même ressource.

Le périmètre relatif à un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé indépendamment du mode de distribution de l'eau prélevé et réalisé en aval de l'ouvrage de prélèvement, vers des milieux récepteurs et



des usages différents (parcelles culturales pour irrigation, files ou unités de traitement d'eau potable, unités de process industriels, ressource en eau réceptrice, château d'eau,...)

L'exploitation d'un ouvrage de prélèvement peut s'appuyer sur un ou plusieurs modes d'extraction physique de l'eau (gravitaire ou dérivation, pompage,...), un seul mode d'extraction étant généralement appliqué au niveau de chacun de ses points de prélèvement.

L'identification et la délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent être établis de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvements qui en découlent. La délimitation des ouvrages et points de prélèvements doit tenir compte :

- du maître d'ouvrage
- de son usage principal
- du nombre de ressources en eau sollicitées
- du nombre de points de connexion physique (point de prélèvement) avec la ressource en eau, lorsque l'existence de ces points est connue
- de la présence éventuelle d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage contribuant à l'obtention des volumes prélevés

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

La maintenance et l'exploitation d'un ouvrage de prélèvement sont placés sous la responsabilité juridique et administrative d'un seul exploitant (ou gestionnaire), lequel peut être identique au maître d'ouvrage, ceci durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Un ouvrage de prélèvement est localisé sur une et une seule commune principale, elle-même identifiée par son code INSEE.

Dans le cas d'un ouvrage de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve l'ouvrage de prélèvement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code national d'un ouvrage de prélèvement (1,1)
- Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Auteur de la mise à jour d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Code de remplacement d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de création d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de mise à jour d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Nom de l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Statut d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Système de projection des coordonnées géographiques (0,1)

➤ **Cette entité hérite de :**

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT

## V.7. OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_org:OuvrageRejet>

➤ **Définition :**

L'ouvrage de rejet dans le milieu décrit l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.

En fonction du milieu auquel il se rattache, chaque ouvrage de rejet se décline en l'un des cinq sous-types suivants :

- rejet dans une entité hydrographique,
- rejet en milieu marin,
- rejet diffus,
- et rejet dans un système aquifère.

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographiques sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejettent dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui dispersent directement dans la mer ou l'océan les effluents qui y aboutissent.

Les rejets diffus sont l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines puissent être connues.

Les rejets dans un système aquifère sont tous les dispositifs qui rejettent de façon directe en milieu souterrain (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Altitude de l'ouvrage de rejet supérieur à 1500 m (1,1)
- Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (1,1)
- Nom précis du lieu du rejet (1,1)
- Type d'ouvrage de rejet (1,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)

➤ **Cette entité hérite de :**

- OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

## V.8. SYSTEME DE COLLECTE

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_org:SystemeCollecte>

➤ **Définition :**

Au sens de la réglementation actuellement en vigueur, un système de collecte est un système de canalisations, qui recueille et achemine les eaux résiduaires d'origine urbaine vers un seul système de traitement des eaux usées (station d'épuration).

Il se caractérise par une continuité hydraulique permanente ou intermittente entre les équipements d'un réseau, à l'exception des transferts volontaires de pollution du système de collecte vers une autre unité de traitement.

Le système de collecte désigne ainsi le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel ou dans le système de traitement ou un autre système de collecte.

Un système de collecte comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Le système de collecte est communément appelé réseau d'assainissement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du système de collecte (1,1)
- Commentaires sur le système de collecte (0,1)
- Desserte totale de l'agglomération d'assainissement associée (0,1)
- Existence d'une autosurveillance (0,1)
- Existence de rejets directs et/ou de déversements significatifs par temps sec (0,1)
- Libellé du système de collecte (0,1)
- Validation de l'autosurveillance (0,1)

➤ **Cette entité hérite de :**

- SYSTEME DE COLLECTE

## VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

### VI.1. Altitude de l'ouvrage de rejet supérieur à 1500 m

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:AltOuvrageRejetSup1500m>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Booléen
- **Définition** :

Cet attribut précise si le rejet se situe à plus de 1500 m d'altitude, sachant que ces cas de figure sont susceptibles à terme de bénéficier de l'assouplissement (quant au niveau de traitement exigé) prévu par la directive mais non encore transposé en droit français (modification prévue du décret du 3 juin 1994).

### VI.2. Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:AutCreaOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Le premier organisme qui à enregistrer l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

### VI.3. Auteur de la mise à jour d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:AutMajOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Organisme qui à enregistrer de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

## VI.4. Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CarteLocalOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Pour une meilleure localisation, chaque ouvrage de dépollution est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée ouvrage par ouvrage.

La description des deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.5. Code de l'ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Chaîne de caractères alphanumériques associée à chaque ouvrage à des fins d'identification.

## VI.6. Code de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 12
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code de l'ouvrage de dépollution est une chaîne alphanumérique qui lui est associé à des fins d'identification.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Les codes attribués par les Agences de l'eau sont composés du code bassin sur deux positions en préfixe et du code des stations d'épuration interne au bassin sur dix positions.

## VI.7.Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est attribué à des fins d'identification.

Les codes sont composés de la concaténation du code de l'ouvrage associé au rejet (12) et d'un code spécifique du rejet au sein de l'ouvrage.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.8.Code de remplacement d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdRptOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Code national d'un ouvrage de prélèvement remplaçant le code indiqué sur une fiche d'un ouvrage gelé.

## VI.9.Code du système de collecte

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdSystemeCollecte>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 12
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Les Agences de l'Eau sont chargées d'attribuer un code national à chaque système de collecte. Ce code est au maximum sur 12 caractères alphanumériques.

Le code d'un système de collecte demeure le même quelles que soient l'importance et la nature des travaux qui y sont effectuées (maintenance du réseau, augmentation du nombre de raccordements, ...).

## VI.10.Code la fonction d'un ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdFctOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : FONCTION D'UN OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

La liste des valeurs possibles de code de fonction d'un ouvrage est définie au sein de la nomenclature n°543.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 543 ]) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	DISPOSITIONEAU	Mise à disposition d'un volume d'eau	Fonction d'un ouvrage consistant à retenir ou dévier de l'eau de manière à ce que l'eau mise à disposition puisse satisfaire de multiples usages. Ce type d'ouvrage fait généralement obstacle à l'écoulement naturel de l'eau. L'eau est généralement retenue en amont pour les ouvrages transversaux par rapport au sens de l'écoulement. Pour les ouvrages telles que les digues de canaux, un volume d'eau est contenu par ce type d'ouvrage longitudinal.
2	DEFENSECRUE	Défense contre les crues et inondations	Fonction d'un ouvrage consistant à retenir temporairement une partie du débit de la crue et de relâcher ensuite petit à petit le volume correspondant (écrêtement de crues). Les effets de la crue dans la partie aval du bassin versant s'en trouvent réduits d'autant.



3	STABPROFILLIT	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion	Fonction d'un ouvrage consistant à retenir de l'eau de manière à améliorer les conditions hydromorphologiques en amont ou en aval de l'ouvrage.
4	AEP	Alimentation en eau potable	Fonction d'un ouvrage relevant du domaine de l'alimentation en eau potable, comprenant le captage d'eau brute, le processus de traitement d'eau, et sa distribution.
5	ASSAIN	Assainissement collectif	<p>Fonction d'un ouvrage relevant du domaine de l'assainissement collectif.</p> <p>Un système de collecte consiste à recueillir et acheminer les effluents d'eaux usées vers les systèmes de traitement d'eaux usées.</p> <p>Les systèmes de traitement d'eaux usées sont chargés de dépolluer l'eau avant de la rendre au milieu naturel.</p> <p>Les ouvrages de rejet au milieu naturel ont pour fonction d'acheminer les eaux usées traitées entièrement ou partiellement, vers le milieu naturel.</p>
6	PRL	Prélèvement d'eau brute	<p>Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.</p> <p>Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.</p> <p>Il ne faut pas confondre la fonction "Mise à disposition d'un volume d'eau brute" exercée par un seuil en rivière par exemple avec la fonction "Prélèvement d'eau" exercé par un dispositif de pompage.</p>

## VI.11.Code national d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 13
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Identifiant unique, correspondant à chaque ouvrage, sur le territoire national. Celui-ci, commence par OPR.

## VI.12.Code national de l'installation AEP

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CdInstallationAEP>
- **Nom de l'Objet/Lien** : INSTALLATION AEP
- **Type de données** : Caractère
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

## VI.13.Commentaires sur l'ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ComOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Zone de commentaires libres pouvant notamment accueillir toutes les remarques techniques n'ayant pas été définies, et relatives à l'ouvrage.

## VI.14.Commentaires sur l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ComOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Les commentaires sur l'ouvrage de dépollution contiennent notamment des compléments d'informations sur l'ouvrage de dépollution.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.15. Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ComOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet de l'ouvrage de prélèvement.

## VI.16. Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ComOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Les commentaires sur l'ouvrages de rejets contiennent notamment des précisions d'informations sur l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.17. Commentaires sur le système de collecte

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ComSysCol>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Définition Sandre : Les commentaires sur les systèmes de collecte contiennent notamment des compléments d'informations sur le système.

## VI.18.Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordXOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" de l'ouvrage dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

## VI.19.Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordXOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée X de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée X de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.20.Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordXOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.21.Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordYOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" de l'ouvrage de prélèvement dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

## VI.22.Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordYOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DE POLLUTION
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.23.Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:CoordYOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée Y de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée Y de l'ouvrage de rejets dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage rejet dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.24.Date de création d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DatCreaOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Indication du jour, du mois et de l'année, à laquelle un ouvrage de prélèvement est enregistré dans le référentiel OPR.

## VI.25.Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateDebExplOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvements.

## VI.26.Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateFinExplOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors que tous ses points de prélèvements ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

## VI.27.Date de mise à jour des données du système

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateMAJSTEU>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de mise à jour des données du système de traitement est la date, exprimée au jour près, à laquelle les données relatives à la description de cet ouvrage ont été créées ou actualisées. Cette date sera reportée dans la fiche descriptive du système de traitement.

## VI.28.Date de mise à jour d'un ouvrage de prélèvement



- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DatMajOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Indication du jour, du mois et de l'année, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'ouvrage de prélèvement dans le référentiel OPR.

## VI.29.Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateMiseServiceOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DE POLLUTION
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de mise en service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution rentre en activité??.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.30.Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateMiseServiceOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de mise en service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage commence à être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel existait avec certitude.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.31.Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateMiseHorServiceOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution cesse définitivement toute activité.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.32.Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DateMiseHorsServiceOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de mise hors service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage cesse d'être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel n'existait plus avec certitude.

Cette date ne s'applique que lorsque l'ouvrage est définitivement condamné.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.33.Définition de la fonction d'un ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DefFctOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : FONCTION D'UN OUVRAGE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Enoncé permettant une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë de chacune des valeurs possibles de cet attribut.

## VI.34.Dénivelé maximal de l'ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DenMaxOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OBSTACLE A L'ECOULEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Valeur maximum obtenu par la différence des altitudes de deux points caractéristiques de l'ouvrage.

## VI.35.Desserte totale de l'agglomération d'assainissement associée

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:DesserteTotAgglo>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Ce paramètre précise si oui ou non le système de collecte dessert l'ensemble des zones contenues dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement (si certains bâtiments ne sont pas encore raccordés mais disposent d'installations d'assainissement non collectif conformes, le réseau est considéré logiquement comme desservant l'ensemble des zones). Généralement, c'est le cas, sauf pour les rares agglomérations d'assainissement qui ne disposeraient pas du tout de réseau ;

La liste de valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°485.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 485 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	
1	totale	Desserte totale de l'agglomération d'assainissement	
2	partielle	Desserte partielle de l'agglomération d'assainissement	

## VI.36.Existence d'une autosurveillance

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ExistAutosurvSysCol>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

L'existence d'une autosurveillance sur un système de collecte est positive si un dispositif d'autosurveillance a été installé et si l'envoi des rapports d'autosurveillance au Préfet est effectif.

La liste de valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°482.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 482 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	Inconnu
1	OUI	Présence	Présence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire
2	NON	Absence	Absence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire

## VI.37.Existence de rejets directs et/ou de déversements significatifs par temps sec

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ExistRejetDirect>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Cette information précise s'il y a des rejets directs et/ou des déversements par temps sec au niveau des deversoirs d'orage. on peut considérer qu'il n'y a pas de rejet significatif par temps sec si plus de 95 % de la charge brute de pollution organique de l'agglomération d'assainissement est effectivement acheminée à la station d'épuration par le système de collecte.

La liste de valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°585.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 585 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

0	INCONNU	Inconnu
1	PRESENCE	Présence de rejets directs et/ou des déversements significatifs par temps sec
2	ABSENCE	Absence de rejets direct et/ou des déversements significatifs par temps sec

## VI.38.Existence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ExistAutosurv>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Indique l'existence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire installé sur l'ouvrage de dépollution et l'envoi des rapports d'autosurveillance.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°482.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 482 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	Inconnu
1	OUI	Présence	Présence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire
2	NON	Absence	Absence d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire

## VI.39.Libellé de l'installation AEP

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:LbIntallationAEP>
- **Nom de l'Objet/Lien** : INSTALLATION AEP
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

## VI.40.Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:LbOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 60
- **Définition** :

Le libellé de l'ouvrage de rejet dans le milieu est un nom qui est associé à chaque ouvrage et qui rappelle, suivant l'ouvrage qui lui est en amont, la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)...

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.41.Libellé de la fonction d'un ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:LbFctOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : FONCTION D'UN OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 250
- **Définition** :

Mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des valeurs possibles de cet attribut.

## VI.42.Libellé du système de collecte

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:LbSystemeCollecte>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

Le libellé du système de collecte est un nom qui est associé à chaque système de collecte et qui rappelle la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)... suivant l'ouvrage qui lui est en amont ou en aval.

## VI.43.Mnémonique de la fonction d'un ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:MnFctOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : FONCTION D'UN OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 25
- **Définition** :

Chaîne de caractère limitée sur 25 caractères correspondant à une appellation courte créée à des fins d'exploitation informatique et pouvant contenir des sigles ou des abréviations.

## VI.44.Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ObtentionCoordOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de dépollution.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°33.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 33 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu	
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le centimètre)	
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)	
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)	
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)	
2.1	Mesurées	Coordonnées mesurées rive droite (précision le	

		mètre)
2.2	Mesurées	Coordonnées mesurées rive gauche (précision le mètre)

## VI.45.Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa\_org:ModeObtCoordOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 1
- **Définition :**

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 33 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu	
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le centimètre)	
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)	
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)	
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)	
2.1	Mesurées	Coordonnées mesurées rive droite (précision le mètre)	
2.2	Mesurées	Coordonnées mesurées rive gauche (précision le mètre)	



## VI.46.Nom de l'ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:NomOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 255
- **Définition** :

Appellation usuelle d'un ouvrage

## VI.47.Nom de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:NomOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 60
- **Définition** :

Le nom des stations d'épuration est le nom usuel de la station en minuscule accentuées, généralement celui de l'agglomération dont elle traite les effluents.

Quand plusieurs stations existent sur la même agglomération, le nom est à compléter d'une indication cardinale (Est, Ouest, Nord, Sud) ou du nom du lieu dit où se situe la station. Le nom de l'agglomération sera séparé de l'indication complémentaire par un '/' (slash).

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

## VI.48.Nom de l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:NomOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 255
- **Définition** :

Appellation usuelle attribuée à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

## VI.49.Nom précis du lieu du rejet

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:NomPrecisOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 120
- **Définition** :

Le nom précis indique le nom complet du lieu de rejet "direct" (cours d'eau, lac ...). Pour un rejet dans le sol, en fossé, ou en mer, saisir le nom le plus précis possible (lieu-dit, si non commune).

Cette information devra, si besoin, compléter l'information relative à la zone hydrographique et/ou le cours d'eau concerné selon le référentiel hydrographique de BD CARTHAGE. En effet, seule une information structurée permet un usage à des fins de traitement informatique.

## VI.50.Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:PrecCoordOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement.

Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 159 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Précision inconnue	Précision inconnue	La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible sur le niveau d'exactitude des coordonn??es.
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)	Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles

			ont une précision de l'ordre du centimètre. Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)	Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre. Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)	Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décamètre. Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)	Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.
5	CoordCentroidCommune	Coordonnées du centroïde de la commune	Coordonnées calculées à partir du barycentre de la commune où est situé l'objet ; commune du dernier référentiel publié par l'INSEE. Dans le cas où le barycentre est hors de la commune il est corrigé pour être dans la commune
6	CoordCentrAdmCom	Coordonnées du centre administratif de la commune	Coordonnées du centre administratif ou historique de la commune (mairie, clocher,...) où est situé l'objet ; commune du dernier référentiel publié par l'INSEE.

## VI.51.Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ProjCoordOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de dépollution. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées des ouvrages de dépollution seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972

41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence RGM04UTM38S	IGNF Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence RGSPM06U21	IGNF Equivalence EPSG : 4467
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence RGF93CC42	IGNF Equivalence EPSG : 3942
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence RGF93CC43	IGNF Equivalence EPSG : 3943
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence RGF93CC44	IGNF Equivalence EPSG : 3944
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence RGF93CC45	IGNF Equivalence EPSG : 3945
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence RGF93CC46	IGNF Equivalence EPSG : 3946
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence RGF93CC47	IGNF Equivalence EPSG : 3947
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence RGF93CC48	IGNF Equivalence EPSG : 3948
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence RGF93CC49	IGNF Equivalence EPSG : 3949
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence RGF93CC50	IGNF Equivalence EPSG : 3950
52	RGF93 géographiques (2D)	RGF93 géographiques (2D)	Equivalence RGF93G	IGNF Equivalence EPSG : 4171
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence RRAF91	IGNF
54	RGFG95 géographiques (2D)	RGFG95 géographiques (2D)	Equivalence RGFG95GEO	IGNF Equivalence EPSG : 4624
55	RGR92 géographiques (3D)	RGR92 géographiques (3D)	Equivalence RGR92GEO	IGNF Equivalence EPSG : 4971
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte	Equivalence RGM04	IGNF

		2004) cartésiennes		
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint- Pierre-et-Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence IGNF	:
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert Azimutal Equal Area)	Equivalence ETRS89LAEA EPSG : 3035	IGNF :
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence ETRS89LCC EPSG : 3034	IGNF Equivalence :
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence UTM30ETRS89 Equivalence EPSG : 25830	IGNF :
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence UTM31ETRS89 Equivalence EPSG : 25831	IGNF :
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord fuseau 32	Equivalence UTM32ETRS89 Equivalence EPSG : 25832	IGNF :

## VI.52.Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ProjCoordOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de rejet dans le milieu. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées des ouvrages de rejets dans le milieu seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

➤ **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : 4467
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence IGNF : RGF93CC42 Equivalence EPSG : 3942
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence IGNF : RGF93CC43 Equivalence EPSG : 3943
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence IGNF : RGF93CC44 Equivalence EPSG : 3944
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence IGNF : RGF93CC45 Equivalence EPSG : 3945

47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence RGF93CC46 EPSG : 3946	IGNF : Equivalence
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence RGF93CC47 EPSG : 3947	IGNF : Equivalence
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence RGF93CC48 EPSG : 3948	IGNF : Equivalence
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence RGF93CC49 EPSG : 3949	IGNF : Equivalence
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence RGF93CC50 EPSG : 3950	IGNF : Equivalence
52	RGF93 géographiques (2D)	RGF93 géographiques (2D)	Equivalence RGF93G EPSG : 4171	IGNF : Equivalence
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence RRAF91	IGNF : Equivalence
54	RGFG95 géographiques (2D)	RGFG95 géographiques (2D)	Equivalence RGFG95GEO EPSG : 4624	IGNF : Equivalence
55	RGR92 géographiques (3D)	RGR92 géographiques (3D)	Equivalence RGR92GEO EPSG : 4971	IGNF : Equivalence
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes	Equivalence RGM04	IGNF : Equivalence
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint- Pierre-et-Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence RGSPM06	IGNF : Equivalence
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert Azimutal Equal Area)	Equivalence ETRS89LAEA Equivalence EPSG : 3035	IGNF : Equivalence
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence ETRS89LCC Equivalence EPSG : 3034	IGNF : Equivalence
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence UTM30ETRS89 Equivalence EPSG : 25830	IGNF : Equivalence
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence UTM31ETRS89 Equivalence EPSG :	IGNF : Equivalence



62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord	Equivalence	IGNF	25831
	fuseau 32		UTM32	ETRS89	
			Equivalence	EPSG	25832

## VI.53. Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:SectionOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La section de l'ouvrage de rejet est le diamètre intérieur exprimé en millimètre de la canalisation qui amène l'effluent dans le milieu.

Cet attribut n'est pas renseigné lorsque le rejet représente un rejet diffus, un rejet d'épandage ou un ensemble de rejets physique.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

## VI.54. Statut de validation d'un ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:StOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 20
- **Définition** :

Le statut de validation d'un ouvrage prend une des valeurs définies dans la nomenclature Sandre n°390.

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts.

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

## VI.55.Statut d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:StOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Le statut d'un ouvrage de prélèvement prend une des valeurs définies dans la nomenclature Sandre n°390.

## VI.56.Système altimétrique de référence

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:SysAltRefOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique le système d'altitude dans lequel s'exprime l'ensemble des cotes caractéristiques de l'ouvrage, de ses dispositifs et équipements. Les valeurs sont définies au sein de la nomenclature n°76.

Les valeurs principales sont:

2: Nivellement Générale de la France (1884)

31: Système local-hauteur relative

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 76 ] ) :**

Code	Mnémorique	Libellé	Définition
0	0	Système altimétrique inconnu	
1	Bourdeloue 1857	Bourdeloue 1857	Code EDIGEO : BOURD
2	2	Nivellement Général de la	Code EDIGEO : NGF84

		France 1884	
3	IGN 1969	IGN 1969	Code EDIGEO : IGN69
4	4	Nivellement Général de la Corse	Code EDIGEO : NGC48
5	IGN 1978 (Corse)	IGN 1978 (Corse)	Code EDIGEO : IGN78C
6	IGN 1958 (Réunion)	IGN 1958 (Réunion)	Code EDIGEO : REUN58
7	IGN 1989 (Réunion)	IGN 1989 (Réunion)	Code EDIGEO :REUN89
8	IGN 1955 (Martinique)	IGN 1955 (Martinique)	Code EDIGEO : MART55
9	IGN 1987 (Martinique)	IGN 1987 (Martinique)	Code EDIGEO : MART87
10	IGN 1951 (Guadeloupe)	IGN 1951 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD51
11	IGN 1988 (Guadeloupe)	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD88
12	12	IGN 1988 (Guadeloupe Les Saintes)	Code EDIGEO : GUAD88LS
13	13	IGN 1988 (Guadeloupe Marie Galante)	Code EDIGEO : GUAD88MG
14	14	IGN 1988 (Guadeloupe Martin)	Code EDIGEO : GUAD88SM
15	15	IGN 1988 (Guadeloupe Barthelemy)	Code EDIGEO : GUAD88SB
16	IGN 1942 (Guyane)	IGN 1942 (Guyane)	Code EDIGEO : GUYA42
17	17	Niv. Général de la Guyane 1977	Code EDIGEO : GUYA77
18	IGN 1950 (Mayotte)	IGN 1950 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO50
19	Equipe 1979 (Mayotte)	Equipe 1979 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO79
20	20	Danger 1950 (St Pierre et Miquelon)	Code EDIGEO : STPM50
21	21	NGNC 1969 (Nelle Calédonie)	
22	22	IGN 1984 (Wallis et Futuna)	
23	SHOM 1953 (Mayotte)	SHOM 1953 (Mayotte)	
24	24	Tahiti IGN 1966 (Polynésie)	
25	SHOM 1981 (Iles Loyaut??)	SHOM 1981 (Iles Loyauté)	
26	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	
27	SHOM 1970 (Iles Loyaut??)	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	
28	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	
29	EPF 1952 (Terre Adélie)	EPF 1952 (Terre Adélie)	
30	30	SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)	
31	TN	Système local - hauteur relative	

## VI.57. Système de projection des coordonnées géographiques

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ProjCoordOuvragePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de prélèvement. La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : 4467

43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence RGF93CC42 EPSG : 3942	IGNF : Equivalence
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence RGF93CC43 EPSG : 3943	IGNF : Equivalence
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence RGF93CC44 EPSG : 3944	IGNF : Equivalence
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence RGF93CC45 EPSG : 3945	IGNF : Equivalence
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence RGF93CC46 EPSG : 3946	IGNF : Equivalence
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence RGF93CC47 EPSG : 3947	IGNF : Equivalence
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence RGF93CC48 EPSG : 3948	IGNF : Equivalence
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence RGF93CC49 EPSG : 3949	IGNF : Equivalence
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence RGF93CC50 EPSG : 3950	IGNF : Equivalence
52	RGF93 géographiques (2D)	RGF93 géographiques (2D)	Equivalence RGF93G EPSG : 4171	IGNF : Equivalence
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence RRAF91	IGNF : Equivalence
54	RGFG95 géographiques (2D)	RGFG95 géographiques (2D)	Equivalence RGFG95GEO EPSG : 4624	IGNF : Equivalence
55	RGR92 géographiques (3D)	RGR92 géographiques (3D)	Equivalence RGR92GEO EPSG : 4971	IGNF : Equivalence
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes	Equivalence RGM04	IGNF : Equivalence
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint- Pierre-et-Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence RGSPM06	IGNF : Equivalence
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert	Equivalence	IGNF : Equivalence

		Azimutal Equal Area)	ETRS89LAEA		
			Equivalence EPSG : 3035		
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert	Equivalence IGNF :		
		Conformal Conic)	ETRS89LCC	Equivalence	
			EPSG : 3034		
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord	Equivalence IGNF :		
		fuseau 30	UTM30ETRS89		
			Equivalence EPSG :		
			25830		
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord	Equivalence IGNF :		
		fuseau 31	UTM31ETRS89		
			Equivalence EPSG :		
			25831		
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord	Equivalence IGNF :		
		fuseau 32	UTM32ETRS89		
			Equivalence EPSG :		
			25832		

## VI.58.Type d'installation AEP

- **Nom de balise XML :** <sa\_org:TypeInstallationAEP>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INSTALLATION AEP
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°443.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 443 ]) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
CAP	CAPTAGE	CAPTAGE	
MCA	MELCAPTAGE	MELANGE DE CAPTAGE	
TTP	TRAIPROD	UNITE DE TRAITEMENT	
		PRODUCTION	
UDI	DISTRIB	UNITE DE DISTRIBTION	

## VI.59.Type d'ouvrage

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:TypeOuvrage>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 5
- **Définition** :

La typologie des ouvrages est définie au sein de la nomenclature n°284.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 284 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	OBST_ECOUL	Obstacles à l'écoulement	Un obstacle à l'écoulement est un ouvrage lié à l'eau qui est à l'origine d'une modification de l'écoulement des eaux de surface (dans les talwegs, lits mineurs et majeurs de cours d'eau et zones de submersion marine). Seuls les obstacles artificiels (provenant de l'activité humaine) sont pris en compte.
1.1	BAR	Barrage	Les seuils en rivière recensés dans le Référentiel des Obstacles à l'écoulement sont uniquement d'origine anthropique.
1.2	SEUIL	Seuil en rivière	
1.3	DIGUE	Digue	La digue est un ouvrage linéaire, généralement de grande longueur, longitudinal par rapport au sens de l'écoulement de l'eau, surélevé par rapport au terrain naturel et destiné à s'opposer au passage de l'eau ou à la canaliser.
1.3.1	DIGCAN	Digue de canaux ou de rivières canalisées	Digues destinées à contenir l'eau à l'intérieur du canal. Les canaux peuvent être enterrés ou surélevés, ou les deux à la

			fois. Les digues de canaux sont généralement en terre. Elles sont généralement situées en lit majeur. Une digue de canal située en lit majeur peut constituer un obstacle à l'écoulement naturel des crues. Contrairement aux digues fluviales, ces digues sont en eau en permanence ou pendant de longues périodes
1.3.2	DIGPROTEC	Digue de protection contre les inondations	Les digues de protection contre les inondations par le cours d'eau (digues fluviales) ou par la mer (digues à la mer ou maritimes), destinées à contenir les eaux à l'extérieur des digues. Ces digues sont rarement soumises à une charge hydraulique. On parle parfois de « digues sèches ». Ces digues sont très généralement construites en terre, mais parfois en maçonnerie ou en béton en site urbain.
1.3.3	DIGCANPRO	Digues de canaux et de protection contre les crues	
1.4	PONT	Obstacle induit par un pont	Ouvrage permettant de franchir une dépression topographique ou toute entité qui entrave le passage (cours d'eau, mer, voie de communication,...).
1.4.1	RADPONT	Radier de pont	Le radier de pont peut également correspondre à l'organe « Fondations » de l'ouvrage « Obstacle induit par un pont ».
1.4.2	BUSE	Buse	
1.4.3	PASSGUE	Passage à gué	



1.5	EPIS	Epis en rivière	Sur une partie de la largeur du lit mineur ou lit majeur
1.6	GRILLPISC	Grille de pisciculture	
2	OUVINJSOUT	Ouvrage d'injection en eaux souterraines	
2.1	RECHNAPPE	Recharge de la nappe (par ré-injection)	
2.2	INJECTION	Injection (Polluant, pompe à chaleur, gaz, ...)	
3	PRLVMNT	Prélèvement	
3.1	EAUSURF	Eau de surface	
3.2	EAUSOUT	Eau Souterraine	
3.3	MER	Mer	
4	REJMILNAT	Rejets vers le milieu naturel	
4.1	URBAIN	Urbain	
4.2	INDUSTRIEL	Industriel	
5	ASSNSSMENT	Assainissement	
5.1	SYTREAUIN	Système de traitement d'eaux usées industriels	
5.2	SYTREAUCOL	Système de traitement d'eaux usées des collectivités	
5.3	SYSCOL	Système de collecte	
6	STINDMLIEU	Site industriel ayant une relation directe (prélèvement, rejet) avec le milieu	
6.1	AGPRDELECT	Aménagement de production d'énergie électrique	
6.1.1	CTRYELECT	centrales hydroélectriques	
6.1.2	CTR THERM	centrales thermiques avec système de refroidissement par eau	
6.2	EXTRACMAT	Extraction de matériaux	
6.2.1	CARRIERES	Carrières	
6.2.2	GRAVIERES	Gravières	
6.2.3	SABLIERES	Sablières	
6.3	SRCEPOLDIR	Autres sources de pollution directe	
7	OUMER	Ouvrages en mer	
7.1	INSTPORT	Installations portuaires	
8	AMGAEP	Aménagement AEP	
8.1	UNPREAUPOT	Unité de production d'eau	

		potable
9	AGRICULTUR	Agriculture
9.1	STAQUACOL	Site Aquacole

## VI.60.Type d'ouvrage de dépollution

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:TypeOuvrageDepollution>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 5
- **Définition** :

Le type d'ouvrage de dépollution précise à l'aide de l'un des codes suivants, la nature de l'ouvrage de dépollution :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°37.

Le type d'ouvrage 'inconnu' n'est pas accepté.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits. La description des ouvrages appartenant à l'une de ces deux grandes familles est respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 37 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Type inconnu	
C	Compostage	Centre de compostage	Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP
F	Rejet diffus	Rejet diffus	Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus
I	Incinération	Usine d'incinération	Centre ayant vocation à détruire un sous-produit d'épuration par un procédé de traitement thermique avec ou sans récupération d'énergie calorifique Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP
M	Rejet en mer	Rejet maritime	Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer
N	Rejet entité hydrogéol.	Rejet dans une entité	Entité SANDRE concernée

		hydrogéologique	: Rejet / sous type hydrogéologique
R	Rejet entité hydro	Rejet dans une entité hydrographique	Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique
S	Décharge	Stockage en décharge	Entrepôt définitif des sous-produits d'épuration, sans traitement Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP
T	Transit	Centre de transit	Centre de stockage provisoire des sous-produits, qui se situe en dehors de l'enceinte de la STEP , avant transfert vers une autre destination
U	Epandage	Epandage agricole	Action consistant à valoriser les éléments fertilisants et amendant des boues sur des parcelles agricoles Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage
1	Commune	Commune	Entité SANDRE concernée : Commune
2	Industriel	Site industriel	Ensemble des techniques industrielle permettant de transformer les sous-produits Entité SANDRE concernée : Site industriel
3	Système de collecte	Système de collecte	Entité SANDRE concernée : Syst??me de collecte
4	STEP	Station d'assainissement	Ouvrage de dépollution des eaux usées par des procédés divers : biologique, physico-chimique. Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution
5	UTSP	Unité de traitement des sous-produits	Traitement spécifique de sous-produits à l'exclusion de ceux définis dans cette liste Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution
6	Rejet	Rejet dans le milieu	Entité SANDRE concernée

			: Rejet
7	Exploitation agricole	Exploitation agricole	Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole
SH	Sechage	Centre de séchage	Centre de séchage des boues qui se situe en dehors de l'enceinte de la STEP
C1	compost produit	Compostage « produit »	Centre ayant vocation à composter les boues dans le but d'aboutir à un produit commercial conforme à la norme NF U 44095
C2	compost dechet	Compostage « Déchet »	Centre ayant vocation à composter les boues sans recherche de conformité à la norme NF U 44095
MH	methane	Unité de méthanisation des boues	Unité de méthanisation des boues
EF	Ep. forest.	Epannage forestier, sur espaces verts ou terrains sportifs	Action consistant à valoriser les éléments fertilisants et amendants des boues sur des parcelles forestières, des espaces verts ou des terrains sportifs Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage

## VI.61.Type d'ouvrage de rejet

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:TypeOuvrageRejet>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 3
- **Définition** :

Le type de milieu récepteur décrit la catégorie du milieu naturel dans lequel se déverse les effluents.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°485.

Code	Mnémorique	Libellé	Définition

F		Rejet diffus
M		Rejet maritime
N		Rejet dans une entité hydrogéologique
R		Rejet dans une entité hydrographique

## VI.62. Usage direct

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:UsageDirect>
- **Nom de l'Objet/Lien** : INSTALLATION AEP
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Usage auquel est vouée l'eau produite (CAP, MCA, TTP) ou distribuée (UDI) par l'installation.

Les usages sont répertoriés dans une table de référence nationale.

Lorsque l'eau de l'installation est vouée à plusieurs usages (exemple typique : adduction publique en eau potable et industrie agro-alimentaire), c'est le plus important en terme de réglementation sanitaire (et non en terme de volume d'eau par exemple) qui doit être retenu.

Le classement est par ordre décroissant :

AEP, PRV, CND, GLA, ALI, CRE.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°763.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 763 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
IRG		Irrigation	
THE		Thermale	
BAI		Baignade	
ALI		Activité agro-alimentaire	
PRV		Adduction collective privée	
AEP		Adduction collective publique	
AGR		Agriculture élevage	
PIS		Alimentation de piscine collective	
AUT		Autre	
CRE		Cressonnière	
CND		Eau conditionnée	
GLA		Fabrication de glace alimentaire	
INC		Inconnu	
MED		Médical	

POI		Pisciculture
SMI		Point de surveillance du milieu
PRJ		Projet concernant l'AEP
REA		Réalimentation de nappe
USP		Source, puits, font. à usage public
IND		Usage industriel non alimentaire
FAM		Usage unifamilial

## VI.63.Validation de l'autosurveillance

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ValidAutoSurv>
- **Nom de l'Objet/Lien** : SYSTEME DE COLLECTE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Définition Sandre adapté : La validation à l'autosurveillance précise si le système de collecte possède un matériel conforme aux normes en vigueur et est utilisé et entretenu dans de bonnes dispositions.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont définies dans la nomenclature n°483.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 483 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	Inconnu
1	Valide	Valide à l'autosurveillance	Un ouvrage d'assainissement est valide à l'autosurveillance lorsque le matériel est installé conformément aux normes en vigueur, et a été contrôlé par l'agence de l'eau et le service de police des eaux
2	Non valide	Non valide à l'autosurveillance	àUn ouvrage d'assainissement n'est pas valide à l'autosurveillance lorsque le matériel est installé conformément aux

normes en vigueur, et a été contrôlé par l'agence de l'eau et le service de police des eaux

## VI.64.Validation du dispositif d'autosurveillance

- **Nom de balise XML** : <sa\_org:ConformiteAutosurveillance>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE DE DE POLLUTION
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

La validation à l'autosurveillance précise si l'ouvrage de dépollution possède un matériel conforme aux normes en vigueur et est utilisé et entretenu dans de bonnes dispositions.

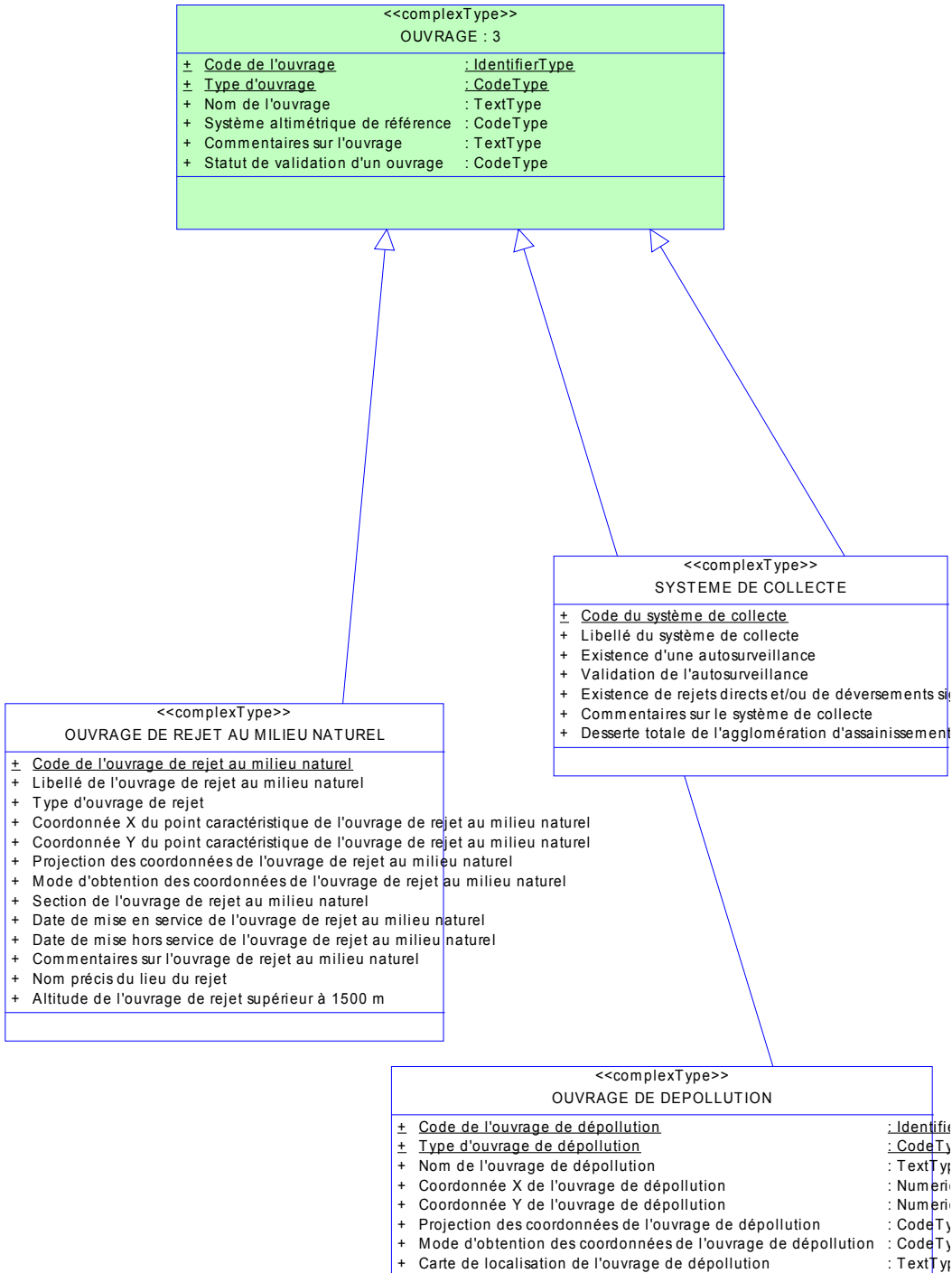
Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°483

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 483 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	Inconnu
1	Valide	Valide à l'autosurveillance	Un ouvrage d'assainissement est valide à l'autosurveillance lorsque le matériel est installé conformément aux normes en vigueur, et a été contrôlé par l'agence de l'eau et le service de police des eaux
2	Non valide	Non valide à l'autosurveillance	àUn ouvrage d'assainissement n'est pas valide à l'autosurveillance lorsque le matériel est installé conformément aux normes en vigueur, et a été contrôlé par l'agence de l'eau et le service de police des eaux

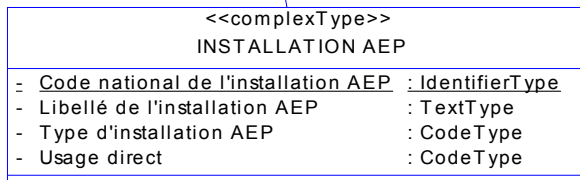
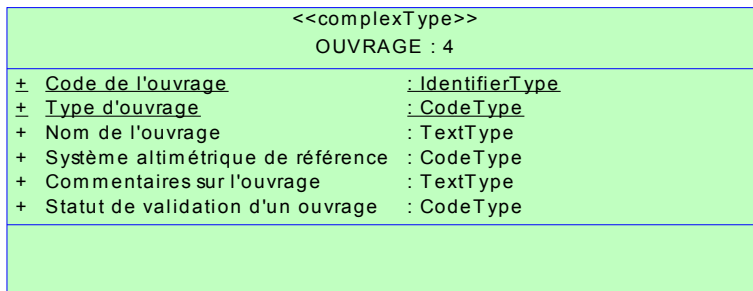
# VII. DIAGRAMME DE CLASSES (UML)

Ouvrages d'assainissement





Ouvrages d'alimentation en eau potable

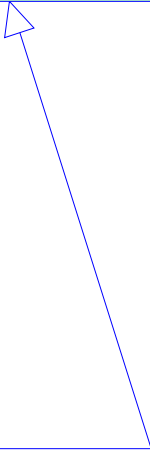


Modèle orienté objet	
Modèle : Ouvrages	
Package :	
Diagramme : DiagrammeClasses_1	
Auteur : Y.Moreno Date: 07/02/2014	
Version:	

Ouvrages de prélèvement

<<complexType>>  
OUVRAGE : 5

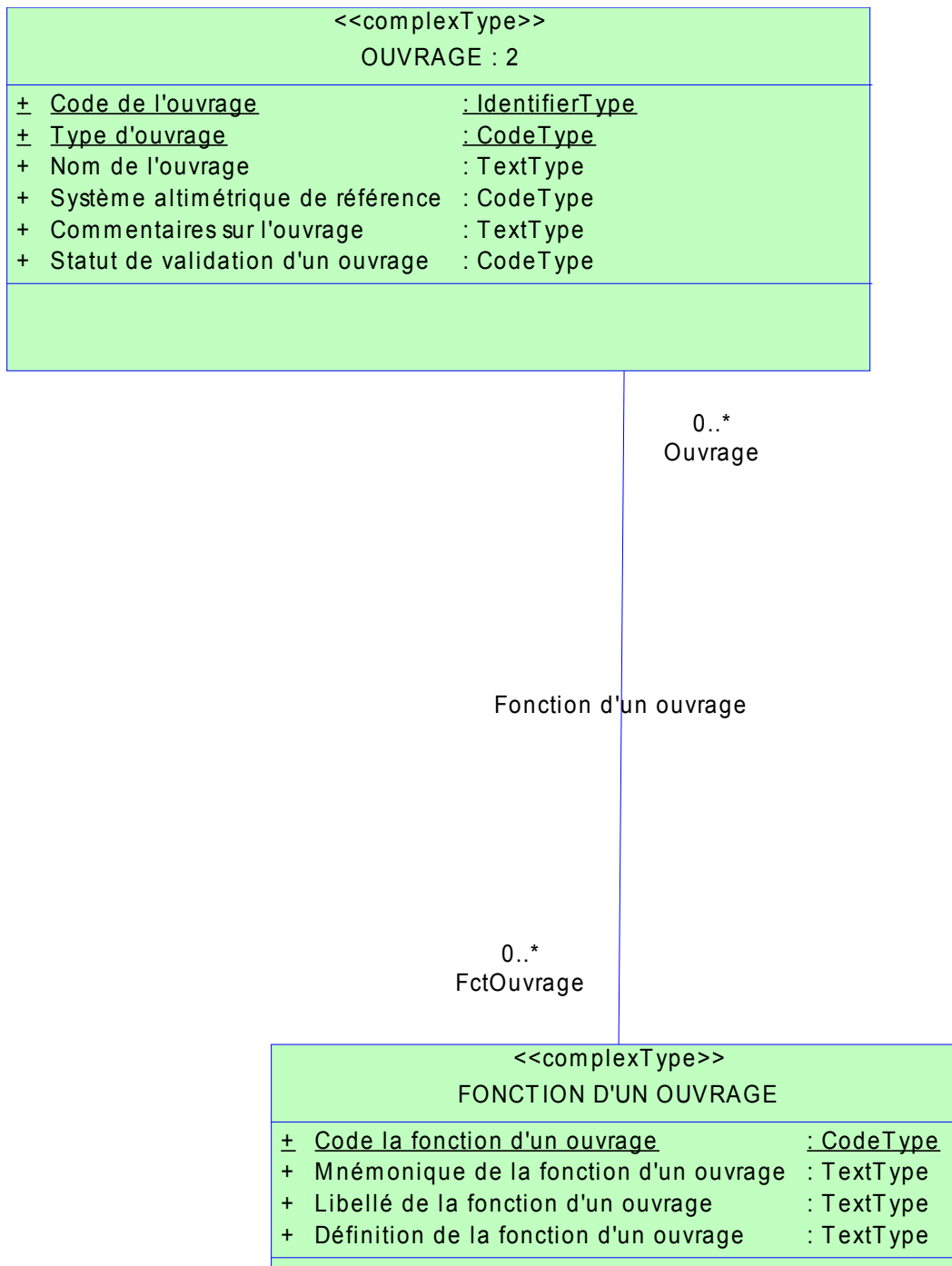
+ <u>Code de l'ouvrage</u>	: IdentifierType
+ <u>Type d'ouvrage</u>	: CodeType
+ Nom de l'ouvrage	: TextType
+ Système altimétrique de référence	: CodeType
+ Commentaires sur l'ouvrage	: TextType
+ Statut de validation d'un ouvrage	: CodeType



<<complexType>>  
OUVRAGE DE PRELEVEMENT

+ <u>Code national d'un ouvrage de prélèvement</u>	: IdentifierType
+ Nom de l'ouvrage de prélèvement	: TextType
+ Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement	: DateType
+ Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement	: DateType
+ Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement	: NumericType
+ Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement	: NumericType
+ Système de projection des coordonnées géographiques	: CodeType
+ Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement	: CodeType
+ Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement	: TextType
+ Statut d'un ouvrage de prélèvement	: CodeType
+ Date de création d'un ouvrage de prélèvement	: DateType
+ Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement	: TextType
+ Date de mise à jour d'un ouvrage de prélèvement	: DateType
+ Auteur de la mise à jour d'un ouvrage de prélèvement	: TextType
+ Code de remplacement d'un ouvrage de prélèvement	: TextType







# VIII. TABLE DES MATIÈRES

<b>I. AVANT PROPOS.....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU</b>	<b>4</b>
<b>I.2. LE SANDRE</b>	<b>5</b>
<i>I.2.1. Les dictionnaires de données .....</i>	<i>5</i>
<i>I.2.2. Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence).....</i>	<i>5</i>
<i>I.2.3. Les formats d'échange informatiques.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.4. Les scénarios d'échanges.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.5. Les services d'échanges.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.6. Organisation du Sandre.....</i>	<i>6</i>
<b>I.3. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT</b>	<b>7</b>
<i>I.3.1. Termes de référence.....</i>	<i>7</i>
<i>I.3.2. Gestion des versions.....</i>	<i>7</i>
<b>II. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....</b>	<b>9</b>
<b>III.1. DESCRIPTION DES CONCEPTS</b>	<b>9</b>
<b>III.2. DESCRIPTION DES INFORMATIONS</b>	<b>9</b>
<i>III.2.1. Identifiant de l'attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.3. Nature de l'attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.4. Formats de données des attributs.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.6. Responsable.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.7. Précision absolue.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.8. Précision relative .....</i>	<i>13</i>
<i>III.2.9. Longueur impérative.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.10. Majuscule / Minuscule.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.11. Accentué.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.12. Origine temporelle.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.13. Nombre décimal.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.14. Valeurs négatives.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.17. Pas de progression.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.18. Unité de mesure.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.19. Expression régulière.....</i>	<i>15</i>
<b>III.3. FORMALISME DES MODÈLES ORIENTÉS OBJETS</b>	<b>16</b>

<b>III.4. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ</b>	<b>19</b>
<b>IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE.....</b>	<b>20</b>
<b>V.DICTIONNAIRE DES ENTITES .....</b>	<b>21</b>
<b>V.1.FONCTION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>21</b>
<b>V.2.INSTALLATION AEP.....</b>	<b>21</b>
<b>V.3.OBSTACLE A L'ECOULEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>V.4.OUVRAGE.....</b>	<b>22</b>
<b>V.5.OUVRAGE DE DEPOLLUTION.....</b>	<b>23</b>
<b>V.6.OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>V.7.OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>26</b>
<b>V.8.SYSTEME DE COLLECTE.....</b>	<b>27</b>
<b>VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....</b>	<b>29</b>
<b>VI.1.ALTITUDE DE L'OUVRAGE DE REJET SUPÉRIEUR À 1500 M.....</b>	<b>29</b>
<b>VI.2.AUTEUR DE LA CRÉATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>29</b>
<b>VI.3.AUTEUR DE LA MISE À JOUR D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>29</b>
<b>VI.4.CARTE DE LOCALISATION DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>30</b>
<b>VI.5.CODE DE L'OUVRAGE.....</b>	<b>30</b>
<b>VI.6.CODE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>30</b>
<b>VI.7.CODE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>31</b>
<b>VI.8.CODE DE REMPLACEMENT D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>31</b>
<b>VI.9.CODE DU SYSTÈME DE COLLECTE.....</b>	<b>31</b>
<b>VI.10.CODE LA FONCTION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>32</b>
<b>VI.11.CODE NATIONAL D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>33</b>
<b>VI.12.CODE NATIONAL DE L'INSTALLATION AEP.....</b>	<b>34</b>
<b>VI.13.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE.....</b>	<b>34</b>
<b>VI.14.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>34</b>

<b>VI.15.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>35</b>
<b>VI.16.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>35</b>
<b>VI.17.COMMENTAIRES SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....</b>	<b>35</b>
<b>VI.18.COORDONNÉE X D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>36</b>
<b>VI.19.COORDONNÉE X DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>36</b>
<b>VI.20.COORDONNÉE X DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>37</b>
<b>VI.21.COORDONNÉE Y D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>37</b>
<b>VI.22.COORDONNÉE Y DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>38</b>
<b>VI.23.COORDONNÉE Y DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>38</b>
<b>VI.24.DATE DE CRÉATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>VI.25.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>VI.26.DATE DE FIN D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>40</b>
<b>VI.27.DATE DE MISE À JOUR DES DONNÉES DU SYSTÈME.....</b>	<b>40</b>
<b>VI.28.DATE DE MISE À JOUR D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>40</b>
<b>VI.29.DATE DE MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.30.DATE DE MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.31.DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.32.DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>42</b>
<b>VI.33.DÉFINITION DE LA FONCTION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>42</b>
<b>VI.34.DÉNIVELÉ MAXIMAL DE L'OUVRAGE.....</b>	<b>43</b>
<b>VI.35.DESSERTE TOTALE DE L'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT ASSOCIÉE.....</b>	<b>43</b>
<b>VI.36.EXISTENCE D'UNE AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>43</b>
<b>VI.37.EXISTENCE DE REJETS DIRECTS ET/OU DE DÉVERSEMENTS SIGNIFICATIFS PAR TEMPS SEC.....</b>	<b>44</b>
<b>VI.38.EXISTENCE D'UN DISPOSITIF D'AUTOSUVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>45</b>

<b>VI.39.LIBELLÉ DE L'INSTALLATION AEP.....</b>	<b>45</b>
<b>VI.40.LIBELLÉ DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>46</b>
<b>VI.41.LIBELLÉ DE LA FONCTION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>46</b>
<b>VI.42.LIBELLÉ DU SYSTÈME DE COLLECTE.....</b>	<b>46</b>
<b>VI.43.MNÉMONIQUE DE LA FONCTION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>47</b>
<b>VI.44.MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>47</b>
<b>VI.45.MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL</b>	<b>48</b>
<b>VI.46.NOM DE L'OUVRAGE.....</b>	<b>49</b>
<b>VI.47.NOM DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>49</b>
<b>VI.48.NOM DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>49</b>
<b>VI.49.NOM PRÉCIS DU LIEU DU REJET.....</b>	<b>50</b>
<b>VI.50.PRÉCISION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>50</b>
<b>VI.51.PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>52</b>
<b>VI.52.PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>54</b>
<b>VI.53.SECTION DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>57</b>
<b>VI.54.STATUT DE VALIDATION D'UN OUVRAGE.....</b>	<b>57</b>
<b>VI.55.STATUT D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>58</b>
<b>VI.56.SYSTÈME ALTIMÉTRIQUE DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>58</b>
<b>VI.57.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....</b>	<b>60</b>
<b>VI.58.TYPE D'INSTALLATION AEP.....</b>	<b>62</b>
<b>VI.59.TYPE D'OUVRAGE.....</b>	<b>62</b>
<b>VI.60.TYPE D'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....</b>	<b>66</b>
<b>VI.61.TYPE D'OUVRAGE DE REJET.....</b>	<b>68</b>
<b>VI.62.USAGE DIRECT.....</b>	<b>69</b>
<b>VI.63.VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>70</b>
<b>VI.64.VALIDATION DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....</b>	<b>71</b>



**VII.DIAGRAMME DE CLASSES (UML).....72**

**VIII.TABLE DES MATIÈRES.....77**